

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
23 février 2024	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
Procès-verbal Conseil Municipal du 22 février 2024 à 20h00	<p>14 membres du Conseil présents : FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, LARIQUE G, MOUGENOT G, MOUGENOT T, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SOLGADY E, SONTOT S, TOURDOT J, WECHEIDER A.</p> <p>Secrétaire de séance : GRANDMOUGIN J.S.</p>	<p>4 membres du Conseil absents : DAVAL C, JEANROY T, POULMAR G (a donné pouvoir à MOUGENOT G.), XOLIN Camille</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023	Le Maire demande s'il y a des avis apportés à la suite de la diffusion du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023. Pas de commentaire.	Procès-verbal approuvé.
Budget communal 2023 <ul style="list-style-type: none"> - Approbation compte de gestion - Vote du compte administratif - Affectation du résultat 	<p>Le Maire rappelle tout d'abord que le budget 2023 a été établi suivant la nouvelle nomenclature M57 qui se traduit par la suppression du poste de dépenses imprévues, le poste de personnel auto-suffisant, le changement d'affectation de certains articles.</p> <p>Après avoir indiqué que le compte de gestion tenu par le Trésor Public et le compte administratif tenu par la collectivité sont identiques, le Maire présente les résultats de 2023.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement sont en retrait de l'ordre de 10,95 % dont 19,6 % sur les charges à caractère général (postes énergies surestimés, exploitation forêt). Les charges de personnel sont à l'équilibre, les autres charges de gestion courante sont en retrait de 11,1 % (indemnités élus, paiement mercredi périscolaire).</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont en progression de 4,9 % malgré des ventes de bois de faible niveau mais par contre une fiscalité en gros progrès (évolution du taux de foncier bâti de 7,1 % par exemple).</p> <p>Les dépenses d'investissement portent principalement sur les routes communales et la voirie rurale, la démolition d'un bâtiment pour y construire la micro-crèche, l'étude d'une chaufferie biomasse à la mairie.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 14 (sur 14 votants) Ne prend pas part au vote : 1</p>

	<p>Les recettes d'investissement comprennent essentiellement les subventions du Département pour la voirie ainsi que les dotations (FCTVA et transfert section fonctionnement).</p> <p>Les restes à réaliser conduisent à un niveau de dépenses de 44 922,00 € (30 000,00 € pour l'achat d'un terrain) et un niveau de recettes de 8 000,00 € (subvention Département pour la voirie communale).</p> <p>Au global, le résultat de l'exercice présente un excédent de fonctionnement de 231 802,22 € et un déficit d'investissement de 18 706,52 €.</p> <p>Combinée avec les résultats cumulés au 31/12/2022 et les restes à réaliser, l'affectation du résultat devient alors le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excédent de fonctionnement reporté 1 043 931,59 € - Déficit d'investissement reporté 87 104,60 € - Affectation au compte 1068 124 026,60 € 	
<p>Budget assainissement 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation compte de gestion - Vote compte administratif - Affectation du résultat 	<p>Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques, le Maire présente les résultats 2023.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement sont en retrait de 6,74 % par rapport au budget dues à des charges à caractère général réduites (peu de travaux sur le réseau).</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont modérées de 6,74 % dues à des redevances plus faibles et une contribution commune pour les eaux pluviales également plus faibles.</p> <p>Les dépenses d'investissement sont réduites car il y a très peu d'intervention sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration.</p> <p>Les recettes d'investissement comptent uniquement l'amortissement des travaux et un transfert de la section de fonctionnement de 487,28 €.</p> <p>Au global, le résultat de l'exercice présente un déficit de fonctionnement de 4 143,23 € et un excédent d'investissement de 10 506,34 €.</p> <p>En intégrant un reste à réaliser en dépenses de 20 000 €, l'affectation du résultat devient le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excédent de fonctionnement reporté 79 515,24 € - Excédent d'investissement reporté 19 019,06 € - Affectation au compte 1068 6 980,94 € 	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 14 (sur 14 votants)</p> <p>Ne prend pas part au vote : 1</p>

Attribution de subventions 2024	<p>Comme chaque année, des organismes ou associations nous sollicitent pour obtenir l'attribution d'une subvention. Le Maire indique la liste des attributaires en 2023 et précise les nouveaux demandeurs.</p> <p>Après un examen poste à poste et discussion, le Conseil Municipal propose de retenir les sommes suivant la pièce jointe.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
Réhabilitation du bâtiment route de Faucogney <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle technique - SPS - Contrôle amiante – plomb 	<p>Le Conseil Municipal a accepté par délibération ce projet de réhabilitation du bâtiment communal sis 2, route de Faucogney ainsi que l'autorisation de procéder au recrutement d'un contrôleur technique, d'un technicien SPS et d'un contrôleur amiante-plomb.</p> <p>3 bureaux ont été sollicités pour ce recrutement : APAVE, DEKRA et SOCOTEC.</p> <p>La commission d'appel d'offres réunie le 29 janvier 2024 a établi sur proposition que le Conseil Municipal doit valider. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOCOTEC pour la prestation contrôle technique. - DEKRA pour la prestation SPS. - SOCOTEC pour la prestation contrôle amiante-plomb. 	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
Abribus	<p>Afin de permettre aux enfants scolarisés au collège et aux lycées d'attendre le passage du car de ramassage scolaire dans de bonnes conditions de protection, il est proposé d'implanter un abribus sur la place de la mairie. Celui-ci devra respecter les obligations de proximité de la mairie (avis ABF).</p> <p>Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet et permettre au Maire de solliciter la subvention auprès du Département « sécurité au point d'arrêt des transports scolaires ».</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
Assiette des coupes ONF 2024	<p>Le Maire fait part de la proposition de l'ONF pour 2024 résultant du plan de gestion de notre forêt communale.</p> <p>Il est proposé d'approuver l'état d'assiette des coupes des parcelles 14, 15 et 16 de la commune sises à Chauves Roches ainsi que l'assiette des coupes sur l'indivise parcelles 1 et 2 dont notre commune est propriétaire pour 11/15.</p> <p>Par contre, suivant recommandation du 1^{er} adjoint, le choix du mode de commercialisation sera choisi ultérieurement suivant le mode qui paraîtra le plus adapté (bord de route ou sur pied).</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>

<p>Travaux ONF 2024</p>	<p>L'ONF nous a fait part de son souhait de voir réaliser par ses soins ou par nous-même une liste de travaux que le Conseil juge trop conséquent vis-à-vis du bénéfice forestier dégagé pour la commune. Il est donc proposé de réduire sensiblement cette liste de travaux et de se limiter à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'investissement : Travaux sylvicoles sur parcelle 2 13 690,00 € HT - Travaux de fonctionnement : Travaux de maintenance sur parcelle 14, 15 et 16 4 720,00 € HT Travaux d'entretien de piste / sommière 1 530,00 € HT Travaux d'infrastructure pour 2 760,00 € HT <p>Il est rappelé qu'un report de travaux 2023 reste à réaliser pour 2 710,00 € HT. Les travaux d'investissement et de fonctionnement retenus sont confiés à l'ONF sauf les travaux d'infrastructure qui seront réalisés sous l'autorité de la commune.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Achat terrains</p>	<p>3 parcelles sises route de Bourgagotte à proximité du cimetière (J 457, 458 et 577) sont disponibles à la vente. Elles représentent une superficie de 25a 15ca. Le prix de vente négocié avec les propriétaires est de 25 000,00 €.</p> <p>Le Maire propose de procéder à cet achat afin de constituer une réserve foncière dans cette zone constructible.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Maintenance des installations communales d'éclairage public</p>	<p>Lors d'un précédent conseil municipal le 29 septembre 2023, le Maire avait fait part d'une proposition du SIED 70 d'assurer la maîtrise et le suivi des installations communales d'éclairage public. Il projetait d'assurer tout à la fois la maintenance curative, la maintenance préventive et la gestion informatisée des installations pour un coût annuel de 20 € par point lumineux. Le Conseil avait demandé de l'informer sur la pratique des communes voisines.</p> <p>Une proposition a été bâtie avec l'entreprise intervenant chez nos voisins avec un coût qui paraît élevé pour chaque intervention et surtout une prestation limitée à un simple changement de lampe.</p> <p>Après discussion et comparaison des 2 formules, il est proposé de retenir le projet du SIED 70 qui paraît le plus adapté avec une bonne maintenance des installations.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>

<p>Extension du réseau concédé d'électricité au lieu-dit « Les Chouillies »</p>	<p>Il s'agit d'une extension de réseau nécessaire pour alimenter un chalet en électricité. Le SIED 70 a établi un projet qui conduit à réaliser des travaux pour 17 100 € TTC financé à 40 % par le SIED, le reste étant à la charge du propriétaire du chalet.</p> <p>Celui-ci a pris contact en direct avec EDF qui lui a fait une proposition de prix plus intéressante qu'il a retenu. ENEDIS a réalisé les travaux ainsi que la pose d'un compteur.</p> <p>Après nouvelle consultation du SIED et contrôle par ses soins, il ne sera pas donné suite au dossier du SIED 70. Leur demande de délibération est sans suite.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Convention cadre unique avec le Centre de Gestion relative aux missions facultatives</p>	<p>En complément de ses missions obligatoires et de base, le Centre de Gestion propose une diversification importante de ses missions facultatives (21 à ce jour).</p> <p>Afin d'éviter de signer 21 conventions différentes, le Centre de Gestion propose d'établir une convention unique, ce qui facilitera l'accès à ces missions et ouvrira ainsi la possibilité de recouvrer à l'ensemble de l'offre. Avec la convention unique sont annexés un règlement d'utilisation ainsi qu'une grille tarifaire (payable si utilisation de la mission).</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Prime pouvoir d'achat</p>	<p>Par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, l'Etat a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale sous condition de nomination, d'emploi et fonction du niveau de rémunération.</p> <p>La commune a saisi le comité social du Centre de Gestion pour un versement à 50 % du montant maximal prévu par le décret, un avis favorable a été donné le 5 décembre.</p> <p>Le Conseil Municipal doit donner son accord pour le versement de cette prime de pouvoir d'achat proposée à verser entre avril et juin 2024.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Paiement des photocopies par les Associations</p>	<p>Le Maire rappelle tout d'abord que les photocopies réalisées par les Associations sont payables à demi-tarif par rapport au prix public sans quota. Le revenu de la commune est d'environ 200,00 € par an.</p> <p>Il fait part ensuite de la demande des Associations de rendre cette prestation non payante comme cela se pratique dans les communes voisines.</p> <p>Après discussion, il est proposé la réalisation gratuite des photocopies aux Associations communales en réduisant à 2 par Association le nombre de personne habilitées à solliciter cette action (président et secrétaire par exemple).</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>

<p>Convention médicale</p>	<p>Le médecin installé localement depuis 40 ans a fait part de la manière dont il envisageait sa fin d'activité (temps plein en 2024, 3 jours par semaine en 2025). Il y a donc lieu de trouver une solution pour assurer la continuité de la prestation médicale.</p> <p>La solution jeune médecin n'est pas praticable compte-tenu des besoins importants en hôpital et de l'effet « augmentation numerus clausus » trop récent.</p> <p>Un cabinet de recrutement spécialisé médical se propose de recruter un médecin d'origine européenne au coût de 13 500 € dont 6 000 € pour engager l'opération.</p> <p>Le Maire propose de s'engager sur cette formule de recherche d'un médecin.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Dématérialisation des actes administratifs</p>	<p>Nous avons obtenu cette dématérialisation au nom de la collectivité de SERVANCE avant le 01/01/2017. Cet accord a été perdu lors de la création de la commune nouvelle SERVANCE-MIELLIN.</p> <p>Récemment, nous avons repris le projet de rétablissement de la dématérialisation de plus en plus nécessaire et qui est sur le point d'aboutir.</p> <p>La Préfecture nous demande de prendre une nouvelle délibération pour être en conformité avec la nouvelle composition du conseil municipal.</p>	<p><u>Délibération</u> :</p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants)</p>
<p>Questions diverses</p> <p>Investissement 2024</p> <p>Subventions 2024</p> <p>Etude biomasse</p> <p>Micro-crèche</p> <p>Radon</p>	<p>Le Maire présente l'état d'avancement des investissements qui seront inscrits au budget 2024 suivant tableau ci-joint.</p> <p>Le Maire présente ensuite la situation des subventions qui seront demandées et générées par nos investissements suivant tableau ci-joint. Par prudence, les valeurs inscrites sont réduites à 60 %.</p> <p>Elle se termine, des éléments contestés par le Pays des Vosges Saônoises et l'ADERA restent à documenter avec le bureau d'études.</p> <p>Ouverture des plis le 28 février.</p> <p>Cette étude vieille de 10 ans est devenue caduque. Elle doit être reprise. Cela concerne les lieux où se trouvent les enfants (école, cantine). Les résultats restent très satisfaisants (moins de 100 Bq/m³ sauf 1 salle à 140 pour une limite de 300).</p>	

Site internet	La 4 ^{ème} adjointe présente le site qu'elle a documenté sur la base du logiciel CAMPAGNOL. Félicitations pour l'action accomplie qui nous place à bon niveau de communication. N'oubliez pas de l'informer sur toute évolution à envisager.	
----------------------	---	--

P.J : Attributions de subventions
Tableau d'investissements 2024
Subventions